

Chapitre 12

UN MINISTRE TOUT-PUISSANT ET ENVAHISSANT

La rivalité avec les Colbert n'entama pas le crédit de Louvois, même si la fin de la guerre de Hollande aurait pu marquer un déclin de son influence en le laissant quelque peu désœuvré. La nomination de Croissy aux Affaires étrangères en 1679 rétablissait d'ailleurs un certain équilibre entre les Colbert et les Le Tellier au Conseil (deux contre deux). Pourtant, dans les années 1680 et jusqu'à sa mort en 1691, c'est bien Louvois qui devint le ministre prépondérant de Louis XIV. Les « Lézards » profitèrent en effet du déclin des Colbert, avec la mort de Jean-Baptiste en 1683, pour étendre leurs domaines de compétence et empiéter sur ceux des autres départements. Se pose alors la question de la cohérence et des limites des attributions entre les différents secrétaires d'État. Celles-ci étaient loin d'être clairement définies, même si on observe un certain progrès dans le découpage des départements. En fait, le roi avait tendance à nommer des hommes en fonction de leur mérite et du degré de confiance qu'il leur accordait plus qu'à respecter une logique administrative, ce qui lui permettait en outre de préserver son rôle d'arbitre en dernier recours. Louvois sut profiter de ce flou administratif pour empiéter notamment sur son collègue des Affaires étrangères et jouer un rôle majeur dans l'affaire des Poisons, le plus grand scandale de l'époque.

La prépondérance de Louvois dans les années 1680

Le 7 décembre 1681, marque de la confiance royale, Louvois obtint la survivance de sa charge pour son fils aîné Courtanvaux, ce qui ancrerait un peu plus la direction de la Guerre dans la famille Le Tellier. La politique des Réunions, qui permit à la France d'annexer en pleine paix des places et territoires frontaliers, consacra de même le rôle prédominant de Louvois dans les affaires extérieures, même s'il dut collaborer avec Croissy. Pendant ce temps, l'influence de Colbert diminuait inexorablement, tout comme l'état de sa santé. Charles Perrault le confirme en affirmant : « Tandis qu'auparavant on le voyait se mettre au travail en se frottant les mains, il ne travailla plus qu'avec un air chagrin et même en soupirant. De facile qu'il était, il était devenu difficile ; et l'on n'expédia plus, à beaucoup près, autant d'affaires que dans les premières années de son administration¹. »

Épuisé par sa tâche, Jean-Baptiste Colbert mourut à Paris le 6 septembre 1683 à l'âge de soixante-quatre ans. Cet événement modifia encore davantage l'équilibre des pouvoirs, remettant ainsi en cause la politique d'arbitrage menée jusque-là par le roi. Au lieu de nommer un nouveau membre du clan Colbert, Louis XIV décida de démembrer l'ensemble des charges possédées par l'ancien contrôleur général des Finances. Si le fils de Colbert, Seignelay, parvint à conserver la Marine et la Maison du roi, mais sans être ministre d'État, Louvois hérita de la surintendance des Bâtiments, des arts et manufactures, alors que l'autre fils de Colbert, d'Ormoy, dut se démettre de la survivance de cette charge. En 1683, Louvois était plus que jamais le ministre le plus important du temps, étant l'ordonnateur des deux grandes passions du roi, la guerre et les bâtiments, et ayant à gérer plus de la moitié du budget de l'État. Ce cumul de

fonctions montre que le roi ne craignait pas l'influence de Louvois et qu'il privilégiait les liens d'homme à homme. Il n'hésitait pas à donner de nombreuses charges aux personnes qu'il jugeait les plus compétentes, même si cela allait parfois à l'encontre de la rationalité administrative. Néanmoins, Louvois ne fut jamais un premier ministre sans le titre. Louis XIV ne l'aurait jamais permis et le ministre de la Guerre savait, grâce aux conseils de son père, qu'il ne fallait nullement y prétendre s'il voulait garder la confiance du monarque.

Ce dernier poursuivit le démembrement des attributions de Colbert en confiant à un proche des Le Tellier, Claude Le Peletier, le contrôle général des Finances et en le nommant en même temps ministre d'État. Cette nomination suscita un bon jeu de mots qui circula à la Cour et qui fut repris par la princesse Palatine ou encore l'abbé de Choisy : « Le lézard avait écorché la couleuvre et la peau en était chez le pelletier². » Ce choix en surprit plus d'un, y compris l'heureux bénéficiaire qui n'avait pas particulièrement recherché cet emploi. Il racontera lui-même dans ses *Mémoires historiques* : « Il [Colbert] mourut promptement et malheureusement, Dieu voulut que j'entrasse dans sa place sans l'avoir ni prévu, ni désiré. Je ne savais autre chose en fait de finances, sinon que le ministère en était très important pour le bien de l'État et des particuliers³. » Saint-Simon explique que le roi souhaitait en finir avec la rivalité des deux clans, ce qui explique le choix de Le Peletier : « [Le roi] se souvenait toujours des embarras qu'il avait essuyés des divisions de MM. de Louvois et Colbert ; il en était à l'abri entre Louvois et [Le] Peletier⁴. » En fait, il faut surtout voir dans cette nomination l'influence subtile du chancelier Le Tellier qui, sans vanter excessivement les mérites de son protégé ni déprécier ceux de ses concurrents, réussit à persuader Louis XIV que Le Peletier serait le mieux à même de remplir la charge. Il utilisa la même tactique

qu'au moment du choix de Pomponne en 1671. Comme l'explique Mathieu Stoll,

Le Tellier ne met jamais de prime abord en avant le nom de son véritable candidat, mais commence par commenter les qualités des autres impétrants, voire par les louer, afin d'amener Louis XIV à prendre parti. Sa longue pratique du roi lui permettait de jauger son degré d'adhésion envers les uns et les autres. Il brisait alors définitivement ceux que n'agréait pas le souverain, et instillait le doute quant aux capacités des autres, avant de présenter comme un recours son propre candidat⁵.

C'est ainsi que furent rejetées les candidatures de Bellefonds, Gourville et Pussort du fait de leur caractère, de leurs mauvaises relations avec Louvois ou des liens trop étroits de Gourville avec Condé.

Au Conseil d'en haut, Croissy se retrouvait donc le seul Colbert face à trois membres du clan Le Tellier : le chancelier, le ministre de la Guerre et Le Peletier. En 1684, les Le Tellier continuèrent à avancer leurs pions en plaçant Michel Le Peletier de Souzy, frère de Le Peletier, comme intendant des Finances à la place de Nicolas Desmarets, le neveu de Colbert, alors impliqué dans une affaire de prévarication, « l'affaire des quatre sols », qui l'obligea à s'exiler sur ses terres. En avril, Camille Le Tellier, le jeune fils de Louvois, fut nommé bibliothécaire du roi pour remplacer Jérôme Bignon et Louis Colbert. Enfin, dernière marque de faveur royale, le 26 octobre 1684, Courtanvaux obtint le rare privilège de monter dans le carrosse de Monseigneur.

Louis XIV n'accorda cependant jamais sa confiance totale aux Le Tellier, de même qu'il n'écarta jamais complètement les Colbert. On peut même penser que Louvois ne souhaitait pas l'élimination totale de ses vieux concurrents, dont il appréciait les compétences et avec qui il avait noué une vieille complicité. Camille Rousset estime même qu'en ayant

affaibli ses rivaux à partir de 1683, Louvois finit par fragiliser son influence auprès du roi :

En écartant toute rivalité même apparente, il s'exposa. Louvois, agrandi par la mort de Colbert, ne vit pas combien cette mort lui était funeste, ni tout ce qu'il perdait à n'avoir plus de rival. [...] Du jour où, Louvois demeurant seul en face de Louis XIV, il n'y eut plus d'autre avis que celui de Louvois, Louis XIV, étonné, voulut avoir le sien propre, et les discussions commencèrent. Habitué à tous les succès, Louvois se raidit ; habitué à tous les respects, Louis XIV s'indigna⁶.

C'est ainsi que les rapports finirent par se dégrader peu à peu entre le roi et son ministre. Mais les tensions n'apparurent que plus tard et, en 1683-1684, Louvois était au sommet de sa gloire.

D'ailleurs l'équilibre fut quelque peu rétabli l'année suivante avec la mort du vieux chancelier Le Tellier, peu de temps après la révocation de l'édit de Nantes. Âgé de quarante-trois ans et à la santé fragile depuis une maladie importante en septembre 1682, le père de Louvois fut à nouveau pris par une crise d'asthme le 11 octobre 1685, alors qu'il était dans sa résidence de Chaville. On le transporta à Paris, où Louvois revint précipitamment comme son frère l'archevêque de Reims. Les espoirs de guérison étant évanouis, Le Tellier reçut le viatique le 25 octobre et agonisa en bon chrétien. La tradition voulait qu'à la mort du chancelier, ses enfants aillent remettre les sceaux au roi. Le 29 octobre, ce dernier accepta de dispenser Louvois de cette tâche et confia ce rôle à Seignelay, ce qui était une nouvelle marque de respect à l'égard des Le Tellier. Le vieux chef de clan s'éteignit finalement le 30 octobre 1685, dans les bras de son fils. Il fut inhumé à l'église de Saint-Gervais dans un mausolée réalisé par Mansart. Pour le remplacer, le roi nomma Louis Boucherat, un conseiller au Conseil royal des finances

de près de soixante-dix ans et sans grande ambition. Il ne pouvait donc faire de l'ombre à Louvois, contrairement aux autres candidats pressentis (le procureur général du Parlement Achille de Harlay, le premier président de Novion ou encore l'archevêque de Paris Harlay de Champvallon)⁷.

La principale opposition à Louvois venait de Seignelay, dont l'influence ne cessait de grandir et qui bénéficiait du soutien de Mme de Maintenon. Ambitieux, de caractère hautain et brusque, les deux hommes ne pouvaient que s'opposer. Seignelay montra son talent à la tête de la Marine en jouant le rôle principal lors du bombardement de Gênes en 1684. L'année suivante, signe du retour de faveur des Colbert, son beau-frère Beauvillier devint le chef du Conseil royal des finances. La même année, Seignelay reçut le roi en grande pompe dans son château de Sceaux, après la visite de Louis XIV chez Louvois à Meudon. Mais ce furent surtout les débuts difficiles de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, avec l'échec du ravage du Palatinat, qui portèrent un rude coup à la faveur de Louvois. Les mauvaises nouvelles s'enchaînèrent à l'automne 1689. En plus des revers militaires, le 20 septembre, Le Peletier démissionna du contrôle général des Finances au profit de Louis Phélypeaux de Pontchartrain. Faisant de plus en plus difficilement face à la pression qui l'obligeait à trouver sans cesse de nouveaux moyens pour financer l'effort de guerre, et ayant conscience de son faible poids politique, Le Peletier préféra abandonner sa charge. Mais le roi lui permit de rester au Conseil d'en haut. Le 25 septembre, Croissy obtenait la survivance de sa charge pour son fils Torcy. Enfin, le 1^{er} octobre 1689, Seignelay était nommé ministre d'État. Cette ascension fut rapidement arrêtée par sa mort un an plus tard le 1^{er} novembre 1690, alors qu'il n'avait que trente-neuf ans.

Il s'agissait d'un nouveau coup dur pour les Colbert qui perdaient leur principal représentant et ne purent préparer un successeur à la tête de la Marine. Après avoir examiné